



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 021-2024
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.40

Déposée le : 04.03.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Zbinden (Mittelhäusern, UDC) (porte-parole)
Leuenberger (Bannwil, UDC)
Grädel (Schwarzenbach BE/Huttwil, UDF)

Cosignataires : 11

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 07.03.2024

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : Sélectionner

Moins de bureaucratie et davantage de sécurité de planification pour l'agriculture bernoise

Le Conseil-exécutif est chargé :

- de remplir en particulier les points suivants concernant la refonte déjà décidée du système d'information agricole (GELAN SIA) :
 - pour l'ensemble des modules, veiller en particulier à la facilité d'utilisation et de navigation ;
 - réduire substantiellement la charge de travail liée à la saisie et à la gestion des données pour les exploitantes et exploitants. Il faut viser au moins une diminution de moitié par rapport à la situation actuelle ;
 - veiller à ce que les groupes d'accompagnement que forment les super-utilisatrices et super-utilisateurs ainsi que les personnes chargées de tester le programme soient très proches de la pratique. Il faut en outre s'assurer que leur composition soit équilibrée du point de vue de la structure des exploitations, de l'âge et des connaissances informatiques.
- de concevoir les programmes d'encouragement du canton dans une perspective de long terme. Lorsque la mise en œuvre d'un programme est lancée, une durée minimale doit être communiquée. Celle-ci doit être fixée de manière à permettre l'amortissement des investissements nécessaires pour le programme.
- d'utiliser autant que possible dans l'intérêt de l'agriculture productrice la marge de manœuvre dont dispose le canton dans l'exécution des actes législatifs de niveau supérieur. La charge de travail administrative doit être réduite au minimum pour les familles paysannes bernoises, au vu de la pratique agricole.

4. de faire en sorte que les avis déposés au nom du canton de Berne lors des procédures de participation et de consultation relatives à la politique agricole 2030 (PA30+) exigent une réduction significative de la charge administrative pesant sur les exploitations agricoles.

Développement :

Pour bien des familles paysannes bernoises, la situation économique est insatisfaisante. La croissance de la bureaucratie représente par ailleurs une lourde charge pour les agricultrices et les agriculteurs, qui ne disposent pas de la sécurité de planification nécessaire pour développer leurs exploitations et amortir les investissements qui s'imposent. Selon les statistiques de l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN)¹, le nombre d'exploitations agricoles actives dans le canton de Berne a décru de plus de 10 % au cours des dix dernières années, passant de 10 446 en 2014 à 9071 en 2023. Les petites exploitations sont particulièrement concernées par ce recul.

Les manifestations paysannes dans tout le canton de Berne montrent à quel point il est urgent d'agir, en particulier dans notre canton. Bien que les manifestations se soient déroulées de manière pacifique et ordonnée – ou d'autant plus pour cette raison –, il importe que la politique prenne elle aussi au sérieux les revendications exprimées, soit :

- davantage de stabilité et de sécurité de planification
- moins de bureaucratie
- des prix équitables
- davantage de reconnaissance pour le travail fourni et les produits

Les revendications concernant la sécurité de planification et la bureaucratie s'adressent directement à la politique. Si la politique agricole est élaborée principalement au niveau national, son exécution incombe en général aux cantons, d'où la nécessité d'agir également dans le canton de Berne. Les personnes actives dans l'agriculture sont de plus en plus occupées à enregistrer et à justifier leurs activités et à transmettre les données en questions. Ce travail administratif est devenu tellement compliqué que bien des responsables d'exploitation doivent faire appel à une aide professionnelle pour remplir les formulaires et fournir les renseignements demandés par le système d'information agricole GELAN, alors même que le niveau d'exigence des formations agricoles leur confère un niveau de qualification très élevé.

Motivation de l'urgence : les travaux de refonte de GELAN sont déjà en cours. Pour pouvoir satisfaire les revendications, l'OAN doit pouvoir réagir immédiatement.

Destinataire
– Grand Conseil

¹ <https://www.weu.be.ch/fr/start/themen/landwirtschaft.html>